

*[Texte]*

ing questions to pose to the witness, and I would ask you to consider the other members that are on this Committee.

Order, please.

So I will cut off the questions and answers at 10 minutes. If there is a second round I will be glad to put your name back on and you can again question the witness, and we will continue doing this until time has elapsed at 5.00 o'clock.

Mr. Mazankowski.

Mr. Forrestall on a point of order.

**Mr. Forrestall:** On the same point of order, Mr. Chairman, what you are inferring then is that a member has only five minutes to ask questions, assuming five minutes for responses. Now bear in mind that until two or three years ago, Mr. Chairman, the procedures in the standing committees of the House of Commons were somewhat different, indeed a lot more accommodating to members in their determinations of policies and spending practices within government departments.

We have adopted in the last two years, as a result of this damnation called a "bloc system", business of a 10-minute opportunity to question ministers, with a large number of interested members present, probably is one of necessity, but I would not want left on the record that it constitutes a precedent that cannot be changed and, in fact, should not be changed, because no member can adequately pursue his responsibilities through an area nearly as large as Transport in five minutes of questioning.

It is stupid and irrelevant and I would not want foisted upon the committees generally, and I suppose the opposition has to bear some responsibility here too, the consequences of a very bad piece of judgment two or three years ago with respect to the method in which we proceed.

**The Chairman:** Mr. Roy, on the same point of order.

**Mr. Roy:** Did you mention that you will allow fair time to the witness to answer questions raised by Mr. Mazankowski after his 10 minutes?

**The Chairman:** Unfortunately it had not been decided in the steering committee as to whether that was allowed. As long as I have been Chairman the tradition is that we allow 10 minutes for questions and answers. There is nothing that permits me to change it at the moment because it has not been put to the steering committee and back to the Committee generally. That has to be done. The only reason that we have allowed 10 minutes for most members was to provide them with sufficient time to question the witness; ten minutes was the maximum allowable in our frame period. If we had gone longer than that then unfortunately other members could not have asked questions of the witness. So we have allowed 10 minutes for questions and answers.

• 1555

If the committee members wish that the period be extended, then I think it should be discussed at the subcommittee

*[Traduction]*

poser des questions intéressantes aux témoins, je vous demande de penser un peu aux autres.

A l'ordre.

Nous décidons que les questions et les réponses doivent prendre 10 minutes. S'il y a un second tour, j'inscrirai volontiers votre nom sur la liste et vous pourrez de nouveau poser des questions aux témoins, et c'est ce que nous allons faire jusqu'à ce que la séance prenne fin, soit jusqu'à 17 heures.

Monsieur Mazankowski.

M. Forrestall invoque le Règlement.

**M. Forrestall:** Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le président, vous prétendez qu'un député n'a que cinq minutes pour poser des questions en supposant que les réponses prennent cinq minutes. Si vous vous en souvenez, jusqu'à il y a deux ou trois ans environs, la façon de procéder à la Chambre et aux comités permanents était très différente. En fait, on était beaucoup plus accommodant pour les députés qui voulaient savoir quelles étaient les politiques et les pratiques de dépense au sein des ministères.

Nous avons adopté au cours des deux dernières années, à la suite de ce satané système de blocs, des périodes de 10 minutes pour interroger les ministres, alors qu'un grand nombre de membres intéressés sont présents, est probablement une nécessité, mais je ne voudrais pas qu'on oublie que cela constitue un précédent qui ne peut être changé et, en réalité, qui ne devrait pas être changé, car aucun membre du Comité ne peut s'acquitter comme il faut de ses responsabilités dans un domaine aussi important que le transport, si on ne lui accorde que cinq minutes pour questionner.

C'est stupide et mal à propos et je ne voudrais pas imposer aux comités en général—je suppose que l'opposition en est également responsable—les conséquences d'une mauvaise décision prise il y a deux ou trois ans quant à la méthode que nous avons maintenant adoptée.

**Le président:** Monsieur Roy, au sujet du même rappel au Règlement.

**M. Roy:** Avez-vous dit que vous accorderiez au témoin un supplément de temps pour répondre aux questions soulevées par M. Mazankowski après ses 10 minutes?

**Le président:** Malheureusement, on n'a pas décidé au comité directeur si ce serait permis. De plus, j'en suis témoin, on a toujours accordé 10 minutes pour les questions et les réponses. Rien ne me permet de changer cela à ce moment-ci, car la question n'a pas été soulevée au comité directeur ni aux comités en général. Il faut que ce soit fait. La seule raison pour laquelle nous avons accordé 10 minutes à la plupart des membres, c'était justement de leur donner le temps voulu pour questionner les témoins, 10 minutes c'est la période maximale. Si nous les dépassons, malheureusement, tous les députés ne pourront poser des questions aux témoins. Nous avons donc accordé 10 minutes pour les questions et les réponses.

Si les membres du comité veulent que la période allouée à chaque député soit prolongée, il faudra en discuter au comité